

AC1 - Monuments historiques

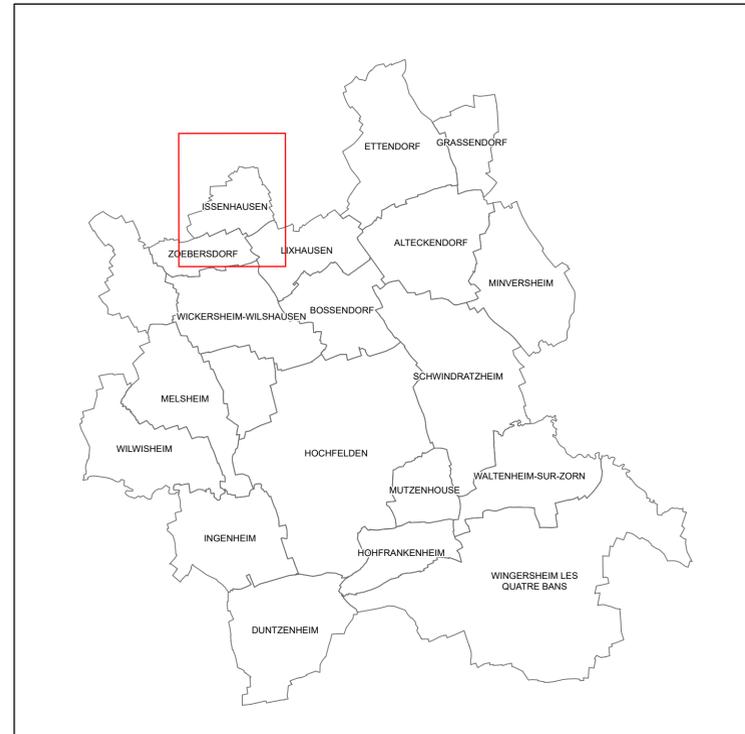
- ◻ périmètre de protection de rayon 500 mètres
- ★ Monument Historique

PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles

- ▨ zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement

T7 - Extérieur des zones de dégagement

- zone de protection - Altitude max. de 460 m NGF



maître d'ouvrage :

**Communauté de Communes du
Pays de la Zorn**

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de Issenheim

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 19 décembre 2019

A Hochfelden, le 20 DEC. 2019
M. Bernard Freund, le Président.



conduite d'études :
OTE Ingénierie
Géomètre Expert ANDRES



1:5 000